



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2106

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pilon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2106**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La rue de la Camille est identifiée comme l'entrée de ville de la Commune d'Oullins en provenance de Saint Genis Laval. Un groupe scolaire regroupant 850 élèves est situé sur cette voie. Celle-ci possède de nombreuses entrées charretières et peu de stationnement. Elle est empruntée par la ligne de bus 63 et des arrêts de bus scolaires y sont localisés. Elle ne possède aucun aménagement cyclable et est très empruntée par les piétons. Les trottoirs sont étroits et non conformes aux normes d'accessibilité. Au regard des usages, cette voirie ne garantit pas des conditions de sécurité et d'accessibilité satisfaisantes.

La rue Léon Bourgeois est en sens unique perpendiculaire à la rue de la Camille et dessert un habitat pavillonnaire et un commerce présent à l'angle de la Grande Rue. On trouve de nombreux stationnements illicites de part et d'autre de la rue.

**II - Projet**

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- donner un caractère plus urbain à la rue de la Camille, voie supportant des usages multiples en termes de modes de déplacement et à l'espace René Cassin,
- aménager des trottoirs répondant aux normes d'accessibilité,
- créer une bande cyclable sur la rue Léon Bourgeois,
- réorganiser le stationnement sur l'ensemble du périmètre,
- aménager l'espace René Cassin en un espace public agréable à l'angle de la rue de la Camille et de la rue de la Glacière,
- réglementer le périmètre en zone 30 afin d'apaiser la circulation et permettre les déplacements à pied et à vélo en sécurité.

Le projet permet une requalification complète des rues de la Camille et Léon Bourgeois ainsi que l'aménagement de l'espace René Cassin.

### III - Calendrier prévisionnel

- consultation/procédure d'appel d'offres : mars à juin 2017,
- travaux de voirie : à partir de septembre 2017 (pour une durée de 7 mois).

### IV - Montage financier

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 1 525 000 € TTC (incluant 12 000 € TTC transférés depuis l'autorisation de programme études) en dépenses à la charge du budget principal en investissement. Les crédits de paiement sont répartis à hauteur de 700 000 € sur l'exercice 2017 et 825 000 € sur l'exercice 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant total de 1 525 000 € TTC en dépenses (dont un montant d'autorisation de programme études de 12 000 € en 2017) à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € en 2017,
- 825 000 € en 2018 sur l'opération n° 0P09O5374.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**